


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 25 novembre 2011
Date d'affichage
Date de séance 2 décembre 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi deux décembre, à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	26	POMMIER Aitu	X		
Procurations	7	BARFF Oscar	X		
Votants	33	TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
Pour	33	ARO Dylma	X		
Contre	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
Abstention	0	TEPAVA Wilhelm	X		
OBJET : Approuvant le projet de contrôle de potabilité de l'eau à PUNAAUIA et autorisant le Maire à signer le marché public		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
ACTE RENDU EXECUTOIRE Le Maire certifie sous sa responsabilité que le présent acte A été déposé à la Subdivision Administrative le..... 09 DEC. 2011 .. et a été publié, affiché ou notifié		MANEA Tania		X	
		LISSANT Simplicio		X	LISSANT Simplicio
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		ROHI Laurent	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
Le Maire, 		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis		X	BARFF Oscar
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		LEVAUDI Franck	X		
		NATUA née FULLER Hélène	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
		VAN BASTOLAER Gustave	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	HARUA Monette
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TUMAHAI Hina		X	BAMBRIDGE-RICHERD Bellinda
		ATAE Layana	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		BERTHOLON Nicolas	X		
		ATENI née TAPARE Marie		X	BOOSIE-HAERAAROA Auxilia
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		CRIDLAND Johnes		X	HONG Madeleine
		HOWELL Patrick	X		
Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.		TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.



- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°68/2009 du 12 juin 2009 portant délégation de pouvoir au Maire conformément au Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission des ressources en date du 23 novembre 2011 ;
- Après avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 02 décembre 2011 ;

ADOPTE

Article 1 – Est approuvé le projet de contrôle de potabilité de l'eau à PUNAAUIA.

Article 2 – Le Maire est autorisé à lancer une procédure d'appel à concurrence, à signer le marché à intervenir et d'une manière générale tous documents nécessaires à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – La dépense est imputable au budget annexe de l'eau potable exercice 2012 article 6228 – Section de fonctionnement.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 02 décembre 2011,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,



Ronald TUMAHAI